

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D225

Séance du 27 janvier 2011 - Convocation du 20 janvier 2011

Compte rendu affiché le 4 février 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mlle COIN par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Projet traitement des eaux de ruissellement agricole sur les communes de Neuville-sur-Saône et de Montanay

Le projet de traitement des eaux de ruissellement agricole sur les communes de Neuville-sur-Saône et de Montanay consiste en la création d'un bassin de rétention par la Communauté Urbaine de Lyon au lieu dit La Verchère à Montanay.

Par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2010, une enquête préalable a été ouverte pour la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire.

La Commune de Neuville-sur-Saône, impliquée dans ce projet de traitement des eaux en provenance de la Commune de Montanay, émet un avis favorable à ce programme, notamment dans l'optique de l'ouverture de l'Hôpital intercommunal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI la présentation faite par Monsieur l'Adjoint délégué,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Plan Local de l'Urbanisme du Grand Lyon,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2010,
- VU les pièces des dossiers d'enquêtes,
- **EMET un avis favorable au projet de traitement des eaux de ruissellement agricole sur les communes de Neuville-sur-Saône et de Montanay avec création d'un bassin de rétention sur la Commune de Montanay,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 janvier 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/01/2011
- Publication ou affichage le 31/01/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 janvier 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.